



Orges, le 2 novembre 2021

PREAVIS MUNICIPAL N° 13-2021

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

Concerne : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 169'768 pour la rénovation de la rue des fontaines et la création d'un chemin piétonnier.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En avril 2018, la mise à l'enquête de la réfection de la RC 217 IL-S Vuiteboeuf et Orges a soulevé des problèmes liés à la vitesse. C'est alors que notre municipalité est intervenue auprès de la DGMR afin d'inclure dans leur dossier l'installation de ralentisseur, chose qui a été acceptée. Pour terminer l'optimisation de cette installation, il se doit à notre commune de recalibrer la route à 5,50m devant la place du battoir. La solution la plus appropriée est la création d'un cheminement piétonnier sur toute la longueur, afin de sécuriser les piétons et faire une continuité à ce qui existe déjà.

Concernant la rénovation de l'enduit bitumeux entre l'entrée du village et l'emplacement du futur rond-point, nous avons l'opportunité de bénéficier des tarifs fort avantageux de l'entreprise de génie civil qui travaille actuellement pour la DGMR. De plus, un subside d'environ CHF 40'000 nous est alloué pour ledit entretien, ce subside est d'ores et déjà négocié avec les différentes instances cantonales.

Lors de ces travaux d'aménagements routier et piétonnier, nous allons profiter de rénover la conduite d'adduction d'eau potable du battoir, ainsi que le remplacement d'une borne hydrante.

Le planning prévisionnel des travaux est pour le 1^{er} semestre de l'année 2022, bien entendu, sous réserve de l'aval du Conseil et du résultat de la mise à l'enquête publique.

Cela étant expliqué, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le texte suivant :

LE CONSEIL GENERAL D'ORGES

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

Art. 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 44'738 pour la réalisation du chemin piétonnier

Art. 1a) : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 99'930 pour la réalisation de l'entretien bitumeux de le RC 217IL-S

Art. 1b) : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF25'100 pour le remplacement d'une BH et le remplacement de la conduite en eau potable du battoir ainsi que les frais d'enquêtes du géomètre

Art. 2 : de financer ces travaux au moyen d'un emprunt

Art. 3 : de valoriser ces travaux au bilan sur le compte

Art. 4 : de l'amortir linéairement sur une durée de 30 ans

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

A. Cachin



C. Woëts